

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Avril 2021

metro

Date initiale:	1998-06-01	metro Politique environnementale
Révision:	2021-04-19	
Présentée par :	Président du Comité environnement	2021-04-19
Approuvée par:	Président et chef de la direction	2021-04-19
	Comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise	2021-04-19
<p>METRO considère que l'une de ses responsabilités d'entreprise est de gérer les aspects environnementaux liés à ses activités alimentaires et de pharmacie.</p> <p>Cette politique énonce les principaux engagements régissant les activités de l'entreprise dans ce domaine. METRO a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer continuellement son système de gestion environnementale afin d'améliorer sa performance environnementale.</p> <p>METRO s'engage à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les obligations de conformité, y compris toutes les lois environnementales applicables, ainsi que les autres exigences environnementales auxquelles nous nous sommes engagés à adhérer ou que nous avons choisi d'adopter. • Protéger l'environnement à travers la prévention de la pollution, la réduction des déchets, la mitigation des changements climatiques, l'utilisation de ressources durables, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, et l'efficacité énergétique à travers l'entreprise et auprès de ses détaillants affiliés et fournisseurs lorsque possible. • Utiliser des indicateurs pour fixer des cibles mesurables et évaluer la performance environnementale. Le progrès vers l'atteinte des cibles est rapporté annuellement dans le Rapport de responsabilité d'entreprise et il est communiqué aux parties prenantes. • Préciser la responsabilité environnementale aux divers niveaux de direction et fournir les méthodes et procédures pour faciliter l'application de la politique. • Augmenter la conscientisation des employés pour s'assurer de leur support dans l'application de la politique. • Travailler avec des organismes locaux pour développer des conditions favorables à la protection de l'environnement. • Effectuer des audits de conformité de nos opérations en lien avec le système de gestion environnementale. • Maintenir un comité environnemental, présidé par un membre exécutif choisi par le président et chef de la direction de l'entreprise et comprenant un groupe d'employés représentant différents secteurs de l'entreprise. Le comité est tenu de voir à l'application de la politique et doit rapporter annuellement au Comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise du Conseil d'administration de l'entreprise le respect de la politique, les changements recommandés à la politique et la performance environnementale de l'entreprise. <p>Cette politique est basée sur les recommandations de la norme ISO 14001:2015 au sujet des politiques environnementales et doit être revue chaque fois qu'une nouvelle version de la norme est publiée.</p> <p>Cette politique est communiquée à tous les employés de METRO et rendue disponible aux parties intéressées sur le site web corporatif de METRO.</p>		